

DEC211726DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Claude POMMIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » et nommant Mme Florence GARRELIE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5516 en date du --- / --- / --- ;

Considérant que M. Jean-Claude POMMIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 24 au 26 mars 1997 et du 05 au 07 mai 1997 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : M. Jean-Claude POMMIER, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » à compter du 01 janvier 2021.

M. Jean-Claude POMMIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Claude POMMIER est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Etienne le 28/6/21

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



La directrice de l'unité  
Florence GARRELIE



Visa du président de l'Université Jean-Monnet de St Etienne  
Florent PIGEON



Pour le Délégué Régional empêché  
**Aurèle De Sousa**  
Adjointe au Délégué Régional

